Thème 4 : L'impact du numérique sur la vie de l'entreprise

Chapitre V – La protection des personnes et des données

COMPETENCES	SAVOIRS ASSOCIES
- Caractériser les conséquences juridiques des choix opérés par l'entreprise sur la protection des personnes, des données	- La protection de la personne : les données à caractère personnel, l'identité numérique, l'usage du numérique dans l'activité de travail

1.Repérer les enjeux de la protection des données à caractère personnel

A - Le besoin de protection des données à caractère personnel

Doc 1 : Article 2 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6/01/1978 :

« (...) Constitue une donnée à caractère personnel, toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à une ou plusieurs éléments qui lui sont propres(.....) »

1 - Complétez le tableau ci-dessous en précisant si les données correspondent à la définition d'une donnée à caractère personnel. Justifiez votre réponse.

Donnée	Oui	Non	Justification
Le nom de l'enseigne du magasin Fnac			
L'adresse courriel professionnelle d'un Directeur des Services Informatiques			
Les coordonnées GPS de localisation d'un smartphone			
Une vidéo de présentation de son parcours professionnel envoyée à une entreprise dans le cadre d'un recrutement			
Le numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés (RCS) d'une entreprise			
Les enregistrements de vidéosurveillance d'un datacenter			
Le numéro de Sécurité Sociale d'un salarié saisi sur sa fiche d'embauche			

Doc 2 : Objets connectés et algorithmes : suivre au plus près les assurés

Anticiper le risque est un enjeu essentiel pour les assureurs, mais qu'adviendra-t-il le jour où ils auront un tel niveau de connaissance qu'ils sauront le prédire? [...] [Selon] Mélodie Leloup-Velay, data protection officer chez Axa et docteure en droit, [...] «l'intelligence artificielle (IA) permet [...] de mieux connaître nos assurés pour s'adapter à leurs besoins, répondre à leurs préoccupations en matière de garanties, de risques et de tarifs ». La question qui en découle de façon évidente est de savoir s'il sera possible, demain, d'adapter la tarification en temps réel, pourquoi pas avec des objets connectés - des objets capables de suivre en permanence l'état de santé de l'assuré. [...] C'est bien l'orientation prise par le programme Vitality, qui récompense les comportements sains. L'assureur vous offre ainsi une Apple Watch si vous respectez une certaine hygiène de vie : marcher, faire de l'exercice ou aller régulièrement chez le médecin. [...] Le programme [...] ne sert ni dans un cas ni dans l'autre à la tarification. Ce n'est pas à exclure à terme [...].



Cela n'empêche pas le constructeur automobile Stellantis, via sa filiale PSA Finance France, de proposer une assurance personnalisée à la façon de conduire. Avec un boîtier « télématique » – un mouchard –, un socre de conduite est établi tous les mois qui permet de calculer le tarif annuellement, raconte Motors Actu.

Rémy Demichelis, Les Échos, 14 janvier 2022.

2 – Quels sont les enjeux des données personnelles pour les assureurs ? Pour les assurés ?

Doc 3 : Affaire Pegasus : la nouvelle ère de l'espionnage

En juillet 2021, un consortium de journalistes, coordonné par Forbidden Stories, mettait au jour un scandale mondial de cyber-espionnage, permis par le logiciel Pegasus. [...]

Le journaliste Laurent Richard décrit le caractère intrusif de ce logiciel : « Il s'agit d'un logiciel ultrapuissant, ultrasophistiqué, qui est extrêmement invasif et qui sait tout de vous. En fait, Pegasus, c'est comme une personne au-dessus de votre épaule qui va lire ce que vous lisez, qui voit ce que vous voyez. Une fois que vous êtes infecté, vous êtes totalement piégé. » Cet outil représente alors un enjeu stratégique pour les États. Si le Maroc se serait

doté de cet outil, selon plusieurs médias, il ne représente pas un cas isolé. En effet, le journaliste affirme que d'autres pays ont recours à ce logiciel, dont des pays démocratiques européens tels que l'Espagne.

Il est utilisé notamment à des fins de surveillance d'opposants politiques. Laurent Richard explique que les journalistes font partie des cibles de ces stratégies de surveillance, et cite par exemple le journaliste marocain Hicham Mansoury, qui a fui le Maroc, ainsi que le journaliste saoudien Jamal Kashoggi, qui a été assassiné dans le consulat saoudien d'Istanbul. [...]

www.radiofrance.fr, 14 septembre 2023.

3 – Au regard des personnes visées par le logiciel espion, expliquez les risques économiques et politiques de l'utilisation des données personnelles.

B- Les règles juridiques protégeant les données à caractère personnel : Le Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Ce règlement de l'Union Européenne est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il est directement applicable, dans les Etats membres de l'UE, à toutes les organisations (entreprises, administrations publiques, associations...) qui traitent des données personnelles au sein de l'UE. Il s'impose aussi aux organisations non établies sur le territoire de l'UE qui traitent des données personnelles de résidents européens.

Doc 4 : Ce qu'impose le RGPD pour la protection des données personnelles

Je peux savoir comment sont utilisées mes données.

[...] Lorsqu'un internaute met à disposition une partie de ses données personnelles, il doit désormais savoir à quoi elles serviront, combien de temps elles seront conservées et si elles quitteront l'Union européenne. Aux entreprises, donc, de demander la permission à chacun en expliquant la légitimité de leur utilisation. [...]

Je peux obtenir une copie de mes données personnelles. L'utilisateur d'un service doit pouvoir demander facilement une copie de ses données personnelles. Il a également la possibilité de demander la suppression des données [...].

Je peux corriger ou effacer mes données si elles sont inexactes. En cas d'erreur, en particulier en cas de préjudice potentiel, l'organisme ou l'entreprise doit rectifier dans les plus brefs délais les informations détenues en cas de demande. L'utilisateur peut aussi s'opposer à leur utilisation commerciale.

Je peux faire transférer mes données vers un autre service. Cette nouvelle loi introduit aussi un nouveau droit pour les internautes, celui de pouvoir récupérer et transférer une partie de ses données gratuitement d'un service (réseau social, messagerie, fournisseur d'accès à Internet, site de streaming, etc.) à l'autre [...]. [C'est] ce qu'on appelle le droit à la portabilité des données. [...]

Je peux savoir quand mes données ont été piratées. [...] En cas de piratage, [les entreprises] devront avertir « en des termes clairs et simples » leurs clients ou usagers. [...]

Matthieu Delacharlery, www.lci.fr

- 4 Expliquez pourquoi le RGPD permet d'unifier la protection des données au sein de l'UE.
- 5 En quoi le champ d'application du RGPD permet-il une protection efficace des données à caractère personnel ?

C- L'organe de protection des données à caractère personnel : La Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL)

Doc 5:



Les sanctions prononcées par la CNIL

A l'issue de contrôle ou de plaintes, en cas de méconnaissance des dispositions du RGPD ou de la loi de la part des responsables de traitement et des sous-traitants, la formation restreinte de la CNIL peut prononcer des sanctions à l'égard des responsables de traitements qui ne respecteraient pas ces textes. [...]

Avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données), le montant des sanctions pécuniaires peut s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou dans le cas d'une entreprise jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial. Ces sanctions peuvent être rendues publiques.

Lorsque des manquements au RGPD ou à la loi sont portés à sa connaissance, la formation restreinte de la CNIL peut:

- prononcer un rappel à l'ordre ;
- enjoindre de mettre le traitement en conformité, y compris sous astreinte;
- -limiter temporairement ou définitivement un traite-
- suspendre les flux de données ;
- ordonner de satisfaire aux demandes d'exercice des droits des personnes, y compris sous astreinte;
- prononcer une amende administrative.

www.cnil.fr

https://www.cnil.fr/fr/aspiration-de-donnees-sanction-de-240-000-euros-lencontre-de-la-societe-kaspr

6 – Résumez les faits reprochés à la société KASPR . Sur quels fondements juridiques la CNII justifiée sa condamnation ?

D – La protection contre l'usurpation de l'identité numérique

Doc 6:

Lisa, 19 ans, dit être victime d'usurpation d'identité. Cette étudiante a eu la surprise de découvrir que 555 € ont été saisis par le Trésor public sur son compte pour deux PV de la SNCF. Au total, il y aurait une dizaine d'amendes. L'étudiante, qui les a contestées, raconte ce qu'il lui arrive. [...] Il y a quelques semaines, le Trésor public a saisi 555 € sur son compte en banque pour deux amendes qu'elle n'aurait pas payées. « J'ai découvert leur existence par ce courrier. Les amendes étaient majorées. L'une datait de plus de dix mois », explique cette étudiante de Montpellier.

Sa première réaction? « J'ai pensé que le courrier était une arnaque. J'ai appelé ma banque qui m'a confirmé qu'ils avaient bien reçu l'ordre de me saisir. Auprès du Trésor public, j'ai compris qu'il s'agissait d'amendes de la SNCF. Je n'avais pas pris de train, encore moins reçu d'amendes dans un train. » Lisa comprend qu'elle est victime d'usurpation d'identité.

« À moi de prouver que je n'étais pas dans le train. »

Marie Toumit, www.ouest-france.fr, 11 mars 2023.

Doc 7 : Usurpation d'identité, comment s'en protéger ?

Une usurpation d'identité est une utilisation de données personnelles propres à vous identifier sans votre accord. Une fois volées, ces informations peuvent servir aux usurpateurs pour nuire à votre réputation, réaliser des opérations financières ou commettre des actes répréhensibles en votre nom.

Les usurpateurs peuvent voler vos données *via* un piratage ou se faire passer pour un organisme privé ou public connu [dans le but] de vous amener à donner des informations personnelles.

Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau social. (Article 226-4-1 du Code pénal).

www.economie.gouv.fr, 31 octobre 2023.

- 7- Comment, dans la situation du doc 6, l'usurpation numérique est-elle caractérisée ?
- 8 Indiquez les sanctions encourues par l'auteur des faits.
- 9 A quel problème pratique la répression de ce délit se heurte-t-elle ?

2 – Caractériser les conséquences juridiques de la protection des données personnelles pour l'entreprise

A - Les obligations issues du RGPD pour l'entreprise

10 - A l'aide de vos connaissances et de vos recherches, par binôme, vous présenterez (sous forme de diaporama) les principales obligations crées par le RGPD pour les entreprises :

- Respecter les droits des personnes
- Nommer un responsable du traitement des données (data protection officer)
- Le principe de minimisation des données
- Sécuriser les données en respectant les principes d'Accountability, Privacy by design, Privacy by default
- Créer un registre de traitement des données

B – La protection des données personnelles des salariés

Doc 8:

De très nombreuses données personnelles relatives aux employés sont nécessaires pour la gestion de leur carrière au sein de votre entreprise. Par exemple, vous avez besoin de beaucoup d'informations pour assurer la rémunération et les déclarations sociales obligatoires [...].

Ne demandez à vos employés que les informations utiles pour accomplir leurs missions, et évitez de traiter des données dites « sensibles » (activité syndicale, opinions politiques, religion, origine ethnique, santé). [...] Assurež-vous d'en garantir la confidentia-lité et la sécurité. Ainsi, seules les personnes habilitées doivent en prendre connaissance. [...]

Informez vos collaborateurs à chaque fois que vous leur demandez des informations (exemples : mise à jour des données administratives, demande de formation, formulaire d'entretien d'évaluation).

Enfin, souvenez-vous toujours que vos salariés peuvent vous demander une copie de toutes les données les concernant que vous détenez : copie d'un bulletin de paie, état d'un compte épargne-temps, mais aussi les enregistrements téléphoniques, relevés des badgeuses [...].

www.cnil.fr

- 11 Quelles données personnelles un employeur peut-il détenir sur ses salariés ?
- 12 Quelles sont les obligations des employeurs concernant les données personnelles détenues sur les salariés ?

Doc 9 : Le contrôle de l'utilisation des outils informatiques par le salarié

C'est un principe! Vous pouvez contrôler l'utilisation que les salariés font du matériel informatique que vous mettez à leur disposition dans le cadre de leur mission professionnelle. Parce que ces outils sont destinés à être utilisés pour l'exécution de leur travail, ils ont un caractère professionnel, ce qui vous autorise à exercer un contrôle. [...]

Le point sur les fichiers informatiques. Par défaut, les fichiers qui sont enregistrés sur les ordinateurs mis à disposition de votre salarié sont présumés professionnels, vous pouvez donc en contrôler le contenu. Une restriction s'impose à vous toutefois : si un fichier est identifié comme étant personnel, vous ne pourrez y accéder qu'en présence du salarié ou après l'avoir appelé, ou si un risque est avéré.

Le point sur les connexions Internet. L'une des premières sources de difficultés dans ce domaine concerne l'usage d'Internet. Par principe, la connexion Internet qui est mise à la disposition du salarié pendant les horaires de travail est présumée l'être à titre professionnel: vous êtes donc autorisé à contrôler librement les connexions Internet de votre collaborateur, en dehors de sa présence. [...]



Le point sur la messagerie électronique. Vous pouvez également exercer un contrôle sur les e-mails adressés par l'intermédiaire de la messagerie électronique de l'entreprise: le juge a rappelé que les courriels adressés ou reçus par le salarié à l'aide de l'outil informatique que vous mettez à sa disposition pour les besoins de son travail sont présumés avoir un caractère professionnel. Il en sera de même à propos des e-mails transférés de la messagerie personnelle du salarié vers sa boîte mail professionnelle qui seront présumés professionnels, dès lors qu'ils ne sont pas clairement identifiés comme étant personnels.

www.weblex.fr, 19 octobre 2023.

13 – Pour quelles raisons, selon vous, l'employeur peut-il contrôler l'utilisation d'internet par ses salariés ?

14 – L'employeur peut-il librement consulter les mails de ses salariés ?

Doc 10 : Surfer sur internet, oui, mais avec modération

[...] En l'espèce, Mme X... avait été engagée par la société Dubus [...] en qualité de responsable juridique opérationnelle. Elle avait été licenciée pour faute grave (motif : connexions excessives sur des sites non professionnels durant son temps de travail) [...] et avait alors saisi la juridiction prud'homale pour contester le bien-fondé de la rupture et demander une indemnisation. [La cour d'appel rejette sa demande.]

La Cour de cassation a confirmé la position de la cour d'appel, en retenant que celle-ci, constatant que « Mme X... s'était connectée pendant son temps de travail à de très nombreuses reprises à de nombreux sites extraprofessionnels tels que des sites de voyage ou de tourisme, de comparaison de prix, de marques de prêt-àporter, de sorties et événements régionaux ainsi qu'à des réseaux sociaux et à un site de magazine féminin et que ces connexions s'établissaient, exclusion faite de celles susceptibles de présenter un caractère professionnel, à plus de 10000, [...] avait pu décider [...] qu'une telle utilisation d'Internet par celle-ci pendant son temps de travail présentait un caractère particulièrement abusif et constitutif d'une faute grave ».

A. Rideau, d'après un arrêt de la Cour de cassation, www.juritravail.com 15 – Pourquoi la salariée a-t-elle été licenciée par son employeur ?

16 – Pourquoi la Cour de Cassation a-t-elle confirmé la décision de la Cour d'Appel ?